



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4776

Attribution d'une subvention de 16 000 euros à la Maison des jeunes et de la culture de Ménéval, pour l'organisation du festival "Eclats de cirque", du 28 au 30 juin 2019 - Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4776 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 000 EUROS A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MENIVAL, POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "ECLATS DE CIRQUE", DU 28 AU 30 JUIN 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Maison des jeunes et de la culture de Ménival (MJC Ménival), dont le siège social est situé au 29 avenue de Ménival à Lyon 5<sup>e</sup>, organise le Festival « Eclats de cirque », dans le parc de la mairie du 5<sup>e</sup>, du vendredi 28 au dimanche 30 juin 2019, en partenariat avec l'École du cirque de Lyon.

La MJC Ménival a pour objet de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.

Installée au sein de la MJC Ménival, l'École de cirque de Lyon est un espace d'expérimentation et d'apprentissage. Lieu de résidence et de spectacle, l'École de cirque crée une dynamique de territoire autour des arts du cirque en impliquant les artistes et les publics.

L'édition 2018 du festival Eclats de cirque a attiré 1 500 spectateurs.

La programmation artistique du festival de l'édition 2019 est actuellement en cours de finalisation.

Le vendredi 28 juin, un spectacle circassien aura lieu au sein de l'école élémentaire Diderot à Lyon 5<sup>e</sup>. La compagnie Majordome présentera sa création « A tiroirs ouverts », un numéro solo de jonglage mêlant les techniques du clown, de la musique en live, de la danse et du théâtre d'objet. Un goûter sera ensuite offert par le collectif d'habitants « Faites ton quartier ».

Le samedi 29 juin, une déambulation musicale sera proposée par la Batucada de la MJC Ménival. La compagnie artistique groupe de nuits présentera son spectacle de performance monumentale « Brut ».

Le dimanche 30 juin, un atelier de cirque sur la découverte des portées acrobatiques en duo sera proposé aux parents et aux enfants. Le collectif « A sens unique » présentera son spectacle acrobatique « Léger démêlé ».

Le samedi et le dimanche, le public pourra découvrir les arts du cirque à travers des animations et des initiations ouvertes à tous : atelier aérien, jonglage, équilibre sur objets, mât chinois, ...

Le festival est axé autour des compagnies émergentes et porte une attention particulière aux artistes du territoire lyonnais qui viennent chaque année proposer leurs différents spectacles.

Cet événement est aussi l'occasion de favoriser la rencontre et l'échange entre les habitants et les artistes. En effet, des ateliers seront organisés en partenariat avec des acteurs locaux du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Ainsi, les relais d'assistants maternels (RAM) organiseront des parcours de psychomotricité (pour les enfants de 3 à 15 mois), des ateliers de graphisme et de modelage, un stand maquillage, un stand « chamboule tout » ainsi qu'un stand de coloriage (grande fresque au sol). La bibliothèque du Point du jour créera un espace lecture et coloriage. Un espace sera réservé à la présentation des travaux réalisés autour du cirque, par les enfants de la MJC de Ménival et par les élèves de l'école maternelle Truffaut (en lien avec le centre social du Point du jour).

Les objectifs de l'association pour cette édition sont les suivants :

- enrichir la discipline circassienne et promouvoir cette pratique artistique auprès du grand public ;
- favoriser la mixité des publics et les initiatives des habitants ;
- renforcer la visibilité du quartier Ménival sur l'ensemble de la ville ;
- consolider la dynamique partenariale sur le territoire ;
- proposer un événement convivial et fédérateur.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 11 000 euros par délibération n° 2018/3889 du 28 mai 2018, pour l'organisation de cet événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 16 000 euros pour l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 22 030 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de la MJC Ménival, je propose de lui allouer une subvention de 16 000 euros.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application jointe au rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3889 du 28 mai 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 16 000 euros est allouée à l'association Maison des jeunes et de la culture de Ménival, pour l'organisation du festival « Eclats de cirque » du 28 au 30 juin 2019.

- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Maison des jeunes et de la culture de Ménival, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT